

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
DE LA HAUTE VALLEE D'AURE (SIAHVA)
STATION D'EPURATION
31 BIS PROMENADE DU BERNET
65170 VIELLE-AURE

Tél : 05.62.39.40.74

Email : contact@siahva.fr

www.siahva.fr

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril, à 16 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Louis RICARD.

16 membres sont en exercice et le quorum est fixé à 9 membres présents.

Etaient présents : Mrs Louis RICARD, Jean PAUCIS, Jérôme VALENCIAN, André DUBAN, Jean-Michel MARIA, Jean-Michel ISOART, Mmes Ombeline PEREZ, Nathalie ALBERT, Maryse POME, Agnès SANTOLARIA et Dominique VIDOU.

Absents : Mrs Michel BESSONE, Gérard SOULANS, Bernard DURAN, Didier BRUN et Mme Martine ESQUIVE.

A été désigné secrétaire de séance : Mme Ombeline PEREZ

Etaient également présents Mr Flavien PORTIER, Ingénieur et Mme Pascale BURRE Secrétaire.

Convocation : 21 Avril 2026

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-verbal de la réunion du comité du 19 avril 2026
- Budget primitif 2026
- Redevance d'assainissement collectif 2026
- Demande de subvention au Conseil Départemental dans « Appel à projet », pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif 2026.
- Questions diverses.

Début de la séance : 16 H 00

Fin de la séance : 17 H 40

Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 avril 2026 :

Ce procès-verbal n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité.

Budget primitif 2026 :

Le budget est présenté aux élus.

Dépenses et recettes de fonctionnement : 2 031 716.52 €
Dépenses et recettes d'investissement : 3 191 106.56 €
Soit un budget total de : 5 222 823.08 €

La section de fonctionnement n'appelle aucune remarque.

Pour ce qui est de la section d'investissement, Mr Jean-Michel ISOART demande si les travaux, qui sont inscrits au budget depuis plusieurs années et qui portent sur l'extension du Pla de Sempé à Vignec vont être réalisés.

Il lui est répondu qu'effectivement une délibération a été prise le 3 décembre 2018 qui prévoyait de retenir le scénario permettant de collecter l'ensemble de la zone urbanisable et qu'à ce jour les travaux n'ont pas été réalisés car le SIAHVA est toujours en attente du plan d'aménagement de la zone afin de pouvoir implanter les réseaux.

S'agissant d'une zone urbanisable, les travaux restent financièrement à la charge de la commune, tout comme cela avait été mentionné dans les permis de construire délivrés notamment en 2012.

Mr Jean PAUCIS et le Président propose que ce dossier soit abordé lors d'une réunion de bureau.

Le budget est adopté à l'unanimité.

Redevance d'assainissement collectif 2026 :

Le Président rappelle que la volonté des élus a toujours été de fixer un prix de redevance relativement bas. Il précise que celui-ci était de 90 € en 2005 et de 107 € en 2025. La redevance a donc augmenté de 19% en 20 ans soit 0.85 € par an.

Maintenir ce prix bas a été possible du fait des recettes encaissées au titre de la participation financière à l'assainissement collectif (PFAC) perçue sur les permis de construire.

La PFAC et la Redevance d'assainissement collectif sont les deux principales recettes qui financent les dépenses de fonctionnement.

Le Président souligne par ailleurs que ce prix trop bas ne permet pas de bénéficier d'aides de la part de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Il faudrait qu'il soit porté à 240 € (redevance d'assainissement et redevance pour performance des réseaux d'assainissement collectif) pour pouvoir y prétendre.

Le Président propose de porter le montant de la part fixe de la redevance pour l'année 2026, à 110 € pour une consommation d'eau qui n'excède pas 500 m³ et à 0.70 € m³ au-delà de ce seuil.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif en 2026 :

Le Président rappelle que depuis 2014 le Syndicat d'Assainissement réalise chaque année un diagnostic patrimonial d'une partie de ses ouvrages d'assainissement, afin de déterminer les tronçons endommagés et de prioriser les besoins de réhabilitation.

Le réseau est vieillissant le syndicat est donc entré dans une phase importante de réhabilitation.

Les travaux de réhabilitation permettent notamment d'éliminer les eaux parasites claires, les déversements d'eaux usées non traitées dans le milieu naturel, grâce à l'étanchement des tronçons endommagés et d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement,

Le Président présente le programme de réhabilitation des réseaux d'assainissement prévu pour 2026 :

Partie chemisage :

- Saint-Lary Soulan (secteur Place de la mairie, rue des Isards, route cap de long et route d'Autun) pour : 600 ml
 - Vielle-Aure (secteur rue des jardins) pour : 50 ml
 - Vignec (secteur rue de Pintre, rue de Meyebie et chemin de Peyrelade) pour : 150 ml
 - Bourisp (secteur rue de la scierie, rue des moulins, rue des écoles) pour : 200 ml
- Soit un total de 1000 ml, pour un montant estimatif de : 100 000 € HT.

Partie en tranchées :

- Saint-Lary-Soulan (réhabilitation de tronçons sur 15 ml)
- Vielle-Aure (réhabilitation de tronçons sur 5 ml)
- Vignec (réhabilitation de tronçons sur 5 ml)
- Bourisp (réhabilitation de tronçons sur 15 ml)
- Reprise de regards sur les communes (Aragnouet, Bourisp, Sailhan, Vignec, Saint-Lary-Soulan,).

Soit un total de 40 ml et 15 regards, pour un montant estimatif de : 60 000 € HT.

Le Président propose aux membres du Comité de solliciter une aide financière au Conseil Départemental d'un montant de 20 % du montant des travaux hors taxe.

A l'unanimité, les membres du Comité, approuvent cette proposition et charge le Président de déposer le dossier de demande de financement et d'effectuer toutes démarches quant à ce marché.

Le Président

Louis RICARD

La Secrétaire

Ombeline PEREZ



